

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN DE L'ORGUE DE L'EGLISE NOTRE DAME DES VERTUS POUR L'ANNEE 2004 - INSCRIPTION DE LA DEPENSE INITIALE AU BUDGET COMMUNAL

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Sur avis favorable de la Commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A l'Unanimité,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la demande de subvention à l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France) pour les travaux d'entretien de l'orgue de l'église Notre-Dame des Vertus, année 2004.

ARTICLE 2 : DECIDE l'inscription de la dépense initiale desdits travaux (soit 2 500,00 €) au budget communal de l'exercice correspondant sur le 615/30 (102/6156/30).

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,